

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE265

présenté par
M. Lamirault, rapporteur

ARTICLE 27

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« dans »,

le mot :

« pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel